

Lundi 4 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 4 novembre 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-11-436

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-437

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-438

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 OCTOBRE 2024.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 362 549,30 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 362 549,30 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-439 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2024.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2024, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 1 364 341,18 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-440 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN OCTOBRE 2024.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en octobre 2024, pages 1 à 63, pour un montant de 641 405,51 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-441 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 octobre 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-442

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024.

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière procède au dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024. Ce dépôt doit être fait lors de la séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté.

Le premier état comparatif (comptable) compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 30 septembre 2024 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période.

Le second état comparatif (budgétaire) compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, soit au 30 septembre 2024, avec ceux qui ont été prévus par le budget de l'exercice.

2024-11-443

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.

Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées par Mesdames Solange Morneau, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard et Céline Langlais de même que par Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier, le tout suivant l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2024-11-444

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE KAMOURASKA POUR LES SERVICES RENDUS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LES CADETS.

CONSIDÉRANT la facture numéro 7787 datée du 8 octobre 2024 de la MRC de Kamouraska au montant de 698 \$ pour les services rendus en sécurité publique par les cadets en période estivale;

CONSIDÉRANT que le montant total à payer en 2024 pour ce service est de 698 \$, tel qu'il appert d'un document budgétaire soumis par la MRC de Kamouraska en date du 23 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement à la MRC de Kamouraska d'un montant de 698 \$ en 2024 pour les services rendus en sécurité publique par les cadets.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-445

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 12 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-350 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-402 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 11 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 12 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 27 septembre 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 12 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 207 832,88 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 207 832,88 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-446

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 À 9220-7307 QUÉBEC INC. (EXCAVATION S.M.) EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-YVES À LA RUE SAINT-ANDRÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-317 de ce conseil octroyant un contrat pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 385 045,33 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-418 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 342 456,72 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 2 émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 11 octobre 2024 approuvant le paiement de la demande produite par 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 1 132,04 \$ incluant les taxes; laquelle inclut un crédit de 2 936 \$ avant taxes lié à l'ajustement de l'indexation du prix du bitume;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 1 132,04 \$ incluant les taxes à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-447

AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES JR MORIN INC. DANS LE CADRE DU CONTRAT DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LA RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-351 de ce conseil accordant à Les Entreprises JR Morin inc. un contrat pour la pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée au montant de 135 888,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la décision du directeur du Service des travaux publics de procéder à des travaux supplémentaires de rapiéçage sur la section de la rue Rochette endommagée suite au bris d'aqueduc survenu en août 2024;

CONSIDÉRANT la facture de Les Entreprises JR Morin inc. datée du 15 octobre 2024 au montant de 141 798,23 \$ incluant les taxes pour la pose d'enrobé bitumineux, laquelle inclut des coûts supplémentaires au montant de 5 909,28 \$ incluant les taxes en lien avec les travaux de pavage de la rue Rochette;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 24 octobre 2024 d'approuver le paiement des coûts supplémentaires au montant de 5 909,28 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 141 798,23 \$ incluant les taxes à Les Entreprises JR Morin inc. dans le cadre du contrat de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-448

AUTORISATION DE PAIEMENT À SAMUEL LEBRUN INC. POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DU CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la mise en place par le Service intermunicipal de sécurité incendie d'un centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie afin d'offrir à ses pompiers un lieu sécuritaire pour l'acquisition et le maintien des compétences en matière de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de peinture à la suite des travaux de soudure et d'assemblage des conteneurs;

CONSIDÉRANT la facture datée du 1^{er} octobre 2024 de Samuel Lebrun inc. au montant de 12 561,02 \$ incluant les taxes pour des travaux de peinture;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des fonds nécessaires au budget 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 12 561,02 \$ incluant les taxes à Samuel Lebrun inc. pour la réalisation des travaux de peinture au centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-449

MODIFICATION DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-395 de ce conseil octroyant un contrat pour le pavage de la rue Notre-Dame à Groupe Colas Québec inc. au montant de 273 921,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'une visite des lieux a été effectuée par le directeur du Service des travaux publics, Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur et un représentant du Groupe Colas Québec inc. avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation d'ajouter deux puisards pluviaux afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de surface et ainsi prévenir la dégradation prématurée du pavage;

CONSIDÉRANT la proposition de Groupe Colas Québec inc. datée du 23 octobre 2024 au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes pour l'ajout de deux puisards pluviaux par un sous-traitant, soit l'entreprise Excavation Samuel Beaulieu;

CONSIDÉRANT la directive de chantier émise par le directeur du Service des travaux publics en date du 24 octobre 2024 sur ce sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 31 octobre 2024 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT également que la date de fin des travaux prévue au devis était le 24 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser des coûts supplémentaires pour l'installation de deux puisards pluviaux sur la rue Notre-Dame au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes, le tout selon la proposition de Groupe Colas Québec inc. en date du 23 octobre 2024;
- d'accorder un délai supplémentaire pour la réalisation du contrat de pavage de la rue Notre-Dame, soit jusqu'au 8 novembre 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-450

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-06-249
RELATIVE À LA LOCATION D'UNE IMPRIMANTE COULEUR
KYOCERA AUPRÈS DE BUROPRO CITATION.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-249 de ce conseil relative à la location d'une imprimante couleur Kyocera Ecosys PA3500cx auprès de Buropro Citation;

CONSIDÉRANT que le réel locateur de l'imprimante est plutôt LBEL inc., une entreprise spécialisée dans le financement d'équipement;

CONSIDÉRANT également que le coût de location est de 48 \$ par mois plutôt que 43 \$ par mois afin de couvrir les frais de facturation et de manutention du locateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2024-06-249 de la façon suivante :

- en remplaçant le coût de location mensuel de 43 \$ par mois par 48 \$ par mois;
- en autorisant le paiement des frais de location à LBEL inc. plutôt qu'à Buropro Citation.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-451

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-319 RELATIVE À L'OCTROI D'UN MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR UNE SECTION DE LA RUE ADÉLARD.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-319 de ce conseil relative à l'octroi d'un mandat à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une section de la rue Adélarde;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts produite par la firme, en août, après la production des plans, s'est révélée beaucoup plus élevée que l'évaluation sommaire initiale rendant impossible le financement de ce projet dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la résolution numéro 2024-07-319 afin d'annuler le mandat de surveillance octroyé à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en raison de la non-réalisation des travaux de la rue Adélarde;

CONSIDÉRANT également la nécessité de pourvoir au paiement des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis par un autre mode de financement que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024, ceux-ci étant non admissibles en raison de l'inexécution des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2024-07-319 de la façon suivante :

- en annulant le mandat de surveillance bureau et chantier pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la rue Adélarde octroyé à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.;
- en pourvoyant au paiement des honoraires professionnels de la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 12 382,81 \$ incluant les taxes pour la réalisation des plans et devis à même les fonds disponibles au budget 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-452

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES 230 ET DE KAMOURASKA SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-306 de ce conseil acceptant la proposition de renouvellement de contrat à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des routes 230 et de Kamouraska sous la responsabilité du ministère, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n° 1 soumis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable modifiant l'article 10.1.3 de la section 10 de la partie 2 du Cahier des charges et devis généraux relatif au déneigement des dispositifs de retenue aux abords de route;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'avenant n° 1 soumis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable relatif au contrat de déneigement et de déglacage des routes 230 et de Kamouraska sous la responsabilité du ministère pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;
- de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant n° 1.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-453

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN, DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS AVEC GROUPE MARIO BERNIER INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-368 de ce conseil octroyant à Groupe Mario Bernier inc. un contrat relatif à l'entretien, le déneigement et le déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT également le contrat existant entre la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour le déneigement et le déglacage de la route 230 et de la route de Kamouraska (rue Rochette), lequel est inclus au contrat intervenu entre la Ville et Groupe Mario Bernier inc.;

CONSIDÉRANT l'avenant n° 1 intervenu au contrat liant la Ville et le MTQ, lequel avenant amende le Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Déneigement et déglacage (CCDG), Éditions 2024 et antérieures en regard du déneigement des dispositifs de retenue aux abords de route;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le contrat existant entre la Ville et le Groupe Mario Bernier inc. afin d'y intégrer les modifications exigées par le MTQ;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n° 1 soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec Groupe Mario Bernier inc. pour le contrat d'entretien, de déneigement et de déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 de la Ville de Saint-Pascal et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant n° 1.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-454

OCTROI D'UN CONTRAT À LES ENTREPRISES RÉMI CHAREST INC. POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ À L'INTERSECTION DU 4^e RANG OUEST ET DE LA ROUTE CENTRALE.

CONSIDÉRANT que l'intersection du 4^e Rang Ouest et de la route Centrale peut représenter un danger en période hivernale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de sécuriser cette intersection pour les usagers de la route ainsi que les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur en regard de différents types d'atténuateur et sa recommandation de procéder à l'installation d'une glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par Les Entreprises Rémi Charest inc. en date du 9 septembre 2024 au montant de 7 802,55 \$ incluant les taxes pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux de décréter par résolution ou par règlement (suivant le mode de financement) tous travaux de construction ou d'amélioration;

CONSIDÉRANT la subvention de 12 000 \$ à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité à l'intersection du 4^e Rang Ouest et de la route Centrale et d'octroyer, pour ce faire, un contrat à Les Entreprises Rémi Charest inc. au montant de 7 802,55 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 9 septembre 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-455

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à des analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des travaux publics auprès de quatre firmes de laboratoire et que trois d'entre elles ont soumis une proposition de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 23 octobre 2024 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer à Eurofins Environex le contrat pour réaliser les analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 au coût de 20 000,17 \$ incluant les taxes, les frais de disposition et le transport aller-retour des boîtes d'échantillonnage, le tout conformément au document *Demande de prix* et à l'offre de prix de la firme de laboratoire datée du 8 octobre 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-456

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DURABLE DES NOUVEAUX ARRIVANTS.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal de structurer son processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sur son territoire telle que précisée dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un cadre d'intervention en matière d'accueil des nouveaux arrivants qui soit inclusif en intégrant les personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite officialiser ses principes directeurs en matière d'accueil et d'intégration;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville que les nouveaux arrivants s'intègrent dans le milieu et s'ancrent à Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations au Kamouraska coordonnent leurs tâches afin d'offrir un service complet d'accueil et d'intégration;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de clarifier les rôles et les responsabilités de chacune de ces organisations par le biais d'un document pour une meilleure compréhension et pour plus d'efficacité;

CONSIDÉRANT la Politique d'accueil et d'intégration durable des nouveaux arrivants soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier et d'adopter la Politique d'accueil et d'intégration durable des nouveaux arrivants;
- de veiller au respect des valeurs et des principes directeurs de la politique;
- d'assurer la vigie sur son application et sur la mise à jour de la politique.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-457

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SUBVENTION D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES.

CONSIDÉRANT le programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge des véhicules électriques dans les centres-villes;

CONSIDÉRANT que l'accès aux installations de Circuit électrique est limité sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville d'améliorer l'offre de recharge pour les voitures électriques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une borne de recharge double à proximité de l'école secondaire Chanoine-Beaudet en 2024 a permis d'améliorer l'accessibilité à des bornes de recharge électrique au centre-ville;

CONSIDÉRANT que l'étude de vérification d'installation des bornes réalisée par un maître électricien a permis de valider la possibilité d'installer une nouvelle borne dans le stationnement de l'école secondaire;

CONSIDÉRANT que la direction du Service des ressources matérielles et du transport scolaire du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a donné son autorisation pour l'installation d'une nouvelle borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet est cohérente avec les priorités de la planification stratégique de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal :

- appuie le projet d'installation d'une borne de recharge double dans le stationnement de l'école secondaire Chanoine-Beaudet à Saint-Pascal afin d'améliorer son offre de services aux visiteurs, aux enseignants, aux étudiants ainsi qu'aux locataires de ce secteur n'ayant pas de telle installation à proximité;
- confirme son intérêt et sa volonté de déposer une demande de financement au programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-458

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel établi par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal prévoit les formations suivantes auprès de son personnel au cours de la prochaine année :

- quatre pompiers pour le programme Pompier I;
- un pompier pour le programme Officier non urbain;
- trente pompiers pour la mise à niveau Travaux à proximité de l'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du programme;

CONSIDÉRANT le document préparé par le directeur du Service de sécurité incendie en regard des besoins locaux en formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et mandate Monsieur Eric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie à compléter, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ladite demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-459

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU CANADA 2025.

CONSIDÉRANT le programme de financement Le Canada en fête mis en place par le ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de festivités à l'occasion de la fête du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal formule une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2025 et qu'elle mandate Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-460

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2025.

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par Emplois d'Été Canada afin de créer des possibilités d'emploi d'été aux jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre des activités du camp de jour estival 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de mandater Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs pour présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et à signer tous les documents nécessaires.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-461

RECONNAISSANCE DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU 18 AU 24 NOVEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits qui se déroulera du 18 au 24 novembre 2024 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour construire des milieux de vie les plus favorables à leur épanouissement et à leur développement global;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'une politique familiale et que les familles et les milieux de vie constitue l'un des sept grands thèmes de sa planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs planifie d'organiser pour cette occasion un concours de dessin pour les enfants de 0 à 6 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-462

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UN SOUPER VINS ET FROMAGES ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA LE 16 NOVEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska invitant la Ville à participer à un souper Vins et Fromages qui se tiendra au Complexe municipal de Saint-Denis le 16 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au souper Vins et Fromages qui se tiendra à Saint-Denis-De La Bouteillerie le 16 novembre 2024, d'autoriser le paiement des frais de repas au coût de 50 \$ à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska et de rembourser les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-11-463

DÉPÔT D'UNE PÉTITION À L'ÉGARD DU TROTTOIR ET DU PAVAGE DE LA RUE TACHÉ.

La greffière procède au dépôt d'une pétition demandant au conseil municipal de réaliser des travaux de prolongement du trottoir sur la rue Taché (au sud de la voie ferrée) ainsi qu'à des travaux de pavage.

2024-11-464

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Mario Bernier questionne les objectifs visés par la Ville quant à l'avis qui lui a été transmis relativement à la cessation des activités de mécanique au 355, avenue Bouchard et sollicite une rencontre avec la mairesse pour discuter de ce dossier ainsi que celui du 295, rue Bernier.
- Monsieur Serge Sirois demande que la Ville fasse un rappel aux citoyens de ramasser les excréments de leur chien.
- Monsieur Mario Bernier demande pourquoi la Ville n'a pas pavé entièrement l'avenue Normand au lieu de paver en deux sections distinctes.
- Monsieur Daniel Rivard demande quelle sera la participation de la Ville dans le financement de 1 200 000 \$ annoncé par la MRC pour la réfection de la piscine du Cégep de La Pocatière.
- Madame Brigitte Drapeau demande d'avoir accès aux listes de paiement déposées au conseil.
- Madame Brigitte Drapeau demande comment a été évalué le 1,2 million de ventes générées par le marché public.

2024-11-465

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 09.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière